

ELECTIONS 2017

CHANGEZ !!

VOTEZ POUR VOUS !!

Au mois de Novembre 2017, vous allez voter pour élire vos représentants au CE et vos délégués du personnel dur la DRE PCA.

Les élections professionnelles sont déterminantes dans la vie de l'entreprise.

Les quatre années écoulées, ont montré, une nouvelle fois, le « vrai visage » de nos dirigeants qui **foulent au pied, le respect de l'individu, les conditions de travail, les accords d'entreprise, les contrats de travail et les acquis sociaux.**

Vinci ASF n'a d'yeux que pour **les gains de productivité**, le prix des actions et l'image de société modèle qu'elle essaie de refléter auprès des médias, s'investissant dans toutes œuvres caritatives permettant d'avoir une fenêtre sur l'exemplarité !



POURTANT LA REALITE EST BIEN AUTRE AU SEIN DE NOTRE SOCIETE

Une analyse portant sur les années 2014, 2015 et 2016 permet de mettre à jour les points de rupture concernant l'évolution des effectifs depuis 2001 sur notre DRE.

- **Fin 2001 : 1173 salariés – 2002 : Ouverture du capital**
- **Fin 2006 : 916 salariés, (point de départ de la privatisation totale d 'ASF)**
- **Fin 2016 : 561 salariés**

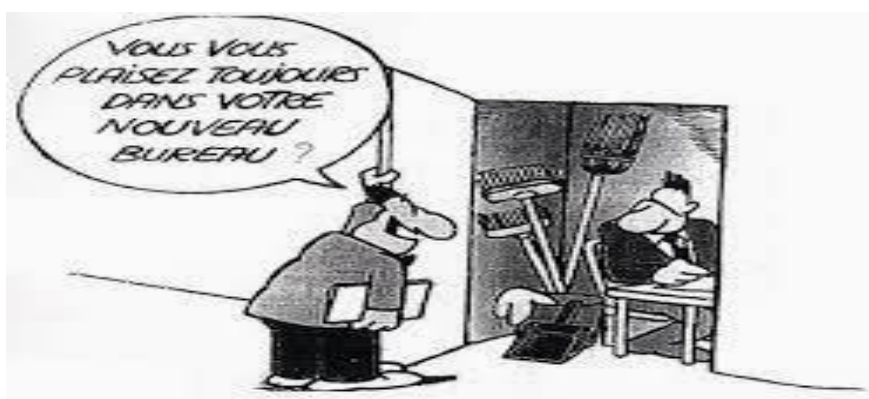
Nature des effectifs	Année 2001	Année 2006	Année 2014	Année 2015	Année 2016
Cadres	37	26	32	33	33
Maîtrise d'encadrement	32	29	44	40	43
Maîtrise de qualification	233	264	220	224	205
Employés	660	428	198	176	165
Ouvriers	211	169	121	127	115
Total	1173	916	615	600	561

Cette **baisse des effectifs**, voulue et orchestrée par le groupe Vinci ne vise qu'à **créer des salariés « multitâches »**, à qui la direction impose des missions et des activités qui ne sont pas dans leurs attributions, ni dans leur contrat de travail, **détériorant** ainsi les **vrais métiers ASF, détruisant la santé, le moral des salariés et le fruit d'années d'expérience et de professionnalisme.**

Cette stratégie de **destruction des emplois** et des personnes est globale, puisque toutes les filières sont impactées et **plus particulièrement, les catégories employés, ouvriers et maîtrises de qualification.**



Ne nous y trompons pas, les années à venir, ne rendront pas notre direction, plus à l'écoute ou plus empathique, **la politique de « rouleau compresseur », la stratégie du « diviser pour mieux régner »**, n'épargnent personne et certains licenciements, ces années passées, ont prouvé à tous, que **même les plus « serviables et corvéables » peuvent être remerciés de façon très cavalière !**



Il n'existe plus aucun dialogue au sein de notre établissement, la direction interprète les accords à sa façon, avec le soutien de syndicats virevoltants, indécis, adeptes de « transactions de couloir » d'arrangements entre « amis » et pour les amis, partisans de la stratégie du « verbe haut mais du courage au fond des chaussures ».

Face à **ces mêmes syndicats qui finissent par signer la perte de nos acquis sociaux**, un stylo dans chaque main, la CGT, seule, continue son combat pour la défense des salariés, essayant opprobres et colère non maîtrisée d'une Direction outrecuidante !

Des **non réponses aux questions DP**, à la **remise en questions des avantages acquis, en passant par la « monétisation » du TIS**, Vinci adopte la stratégie du prédateur sans foi, ni loi, avide de profits.

La CGT PCA n'a certes pas le monopole des causes à défendre, mais elle a le courage **d'accompagner et de soutenir les salariés** désirant défendre leurs droits.

La CGT, **même seule, n'hésite pas à s'investir totalement pour aller jusqu'au terme d'une action judiciaire civile ou pénale ! (C80 en central, téléassistance, licenciements,)**

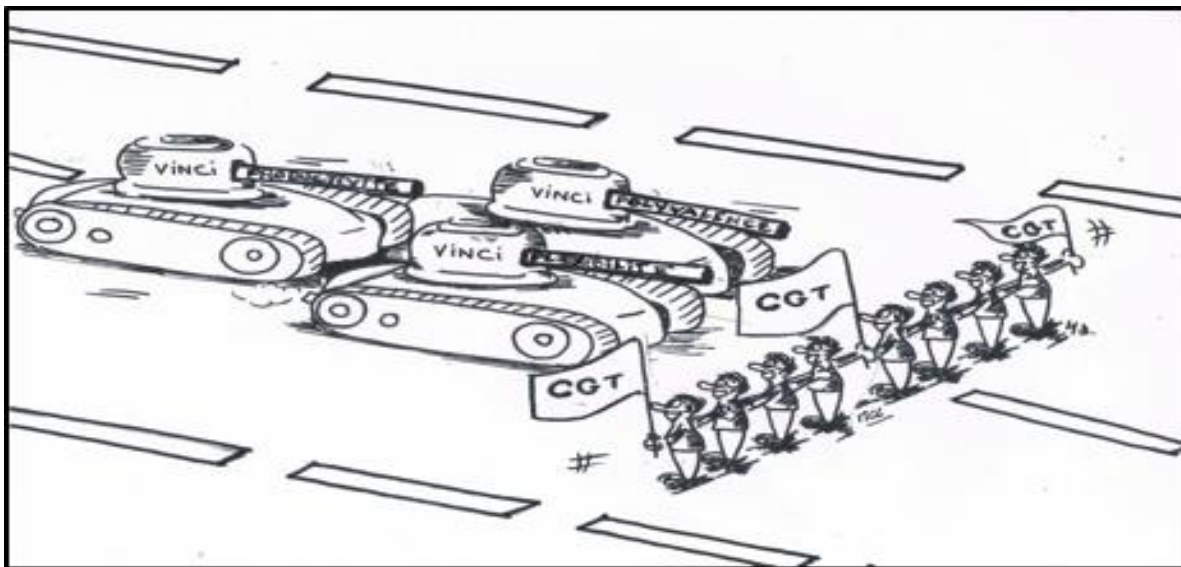
Contrairement au cliché que certains aiment à véhiculer, la CGT n'est pas qu'un syndicat d'opposition mais c'est aussi un syndicat de proposition et surtout d'action.

Elle l'a déjà prouvé à maintes reprises, **elle signe des accords quand ils vont dans l'intérêt collectif sans détruire nos acquis sociaux.**

**SEULE LA CGT OSE COMBATTRE !
ET QUAND LA CGT DIT, LA CGT FAIT !**

La **CGT PCA** est à l'initiative des grèves organisées pour **obtenir des périodes de congés d'été décentes**, des revendications pour l'amélioration des conditions de travail, des pétitions mises en place pour alerter sur la perte des acquis sociaux et largement suivies comme l'a été celle du TIS.

Du combat pour la reconnaissance des licenciements abusifs et parfois jusqu'à la réintégration des salariés injustement licenciés, **à l'accompagnement** au conseil de prudhommes ou dans toutes les autres instances civiles (TI et TGI), pour la **CGT PCA, tant qu'on ose se battre, on est digne de respect.**



La **CGT PCA** est en mesure de renseigner, de vérifier, de préciser, d'orienter, de conseiller tous les salariés. Elle restera toujours vigilante afin de **défendre les intérêts collectifs et individuels**, faire **respecter le droit et soutenir l'Humain avant tout.**

Pour ce faire, la **CGT va favoriser l'information et l'expression des salariés.**

Dans les mois à venir, la **CGT PCA** mettra en place de nouveaux outils de communication afin de faciliter les échanges avec vous tous en gardant à l'esprit la seule ligne de conduite acceptable :

Vos droits doivent être reconnus et vos revendications entendues et défendues.

C'est **dans l'unité et la solidarité** que nous **parviendrons à stopper** la direction dans son élan de destruction de l'emploi, de nos santés et à **obtenir de meilleures conditions de travail.**

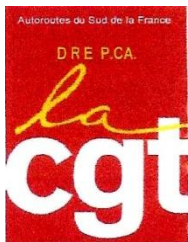
Les institutions représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT, CCE) sont les outils essentiels pour mener à bien cette lutte permanente.

UNE EQUIPE AUTONOME ET INDEPENDANTE DE LA DIRECTION

Les représentants CGT, sont, avant tout des salariés ASF, continuant à effectuer des postes sur le terrain, subissant les mêmes difficultés, la même pression et le même mal être au travail que vous !

En tant qu'**élus**, ils sont, eux, **présents sur le terrain**, à l'écoute, même **hors des périodes électorales** pour **défendre le respect de l'individu, de la justice et des droits.**

Plus nombreux, les élus CGT pourront davantage communiquer et mieux défendre l'ensemble des salariés.



Profession de foi des candidats CGT Comité d'Etablissement

En novembre vous allez élire vos représentants au Comité d'Etablissement **pour seulement 2 ans contre 4 auparavant**, ceci est lié aux ordonnances Macron publiées au Journal Officiel le samedi 23/09/2017.

C'est dire l'importance de ce dernier mandat, dans la forme actuelle de nos instances historiques.

Ces élections représentent un enjeu primordial pour notre avenir dans l'entreprise.

Le CE possède des attributions sur le plan économique et social (suivi de l'organisation et de la marche économique de l'entreprise, conditions de travail, formation professionnelle, égalité Homme/Femme...).

Cette instance assure aussi l'expression collective des salariés et doit permettre la prise en compte de leurs intérêts. Pour ce faire, le CE a des prérogatives d'analyses et d'expertises, de propositions alternatives et de contestations si nécessaire.

La seconde attribution du comité d'établissement est de **mettre en place et de gérer les activités sociales et culturelles permettant à chacun de bénéficier d'aides aux vacances, aux loisirs, à la culture, et cela de manière équitable par une répartition socialement maîtrisée de la subvention patronale attribuée annuellement aux CE.**

Le Comité d'Etablissement est une pièce maîtresse du système social, c'est un outil aux mains des salariés, instance de dialogue et de concertation, il doit être informé ou consulté sur tout ce qui concerne l'entreprise.

Voter CGT c'est voter pour :

- **Un syndicat** démocratique qui consulte vraiment les salariés, avec **des élus présents sur le terrain**, à l'écoute de tous, des élus actifs et vigilants qui anticipent les stratégies de l'entreprise.
- **Un syndicat** qui ne se pose pas en contestataire par principe, mais bien **pour défendre** au plus près du terrain **le statut de tous les salariés**, leurs intérêts et **l'emploi dans l'entreprise**.
- **Un syndicat** qui, fidèle à ses engagements, affiche clairement ses valeurs et met tout en œuvre pour les défendre.
- **Un syndicat** responsable qui travaille en lien étroit avec l'ensemble des élus de toutes les instances (DP, CE, CCE, CHSCT) afin de coordonner les actions, **contribuant ainsi au respect des droits fondamentaux, au bien être des salariés et à la protection de leurs conditions de travail.**
- **Un syndicat** de soutien efficace, capable de renseigner, de vérifier, de préciser, d'orienter, de conseiller et d'accompagner tous les salariés, allant ainsi de la défense des droits individuels pour aboutir à des avancées collectives.

Voter CGT reste un contre-pouvoir efficace chez ASF/VINCI.

Lors de ces élections, chaque voix comptera. Ne laissez pas le champ libre au désert syndical ou au syndicalisme de collaboration, exprimez-vous en portant votre suffrage **sur la seule organisation syndicale** qui n'a jamais failli et qui **reste totalement indépendante face à la direction.**

**Il est grand temps que nous prenions en main notre vie au travail !
Les luttes ont construit nos droits, toute résignation peut les détruire !**



LISTE C.G.T AUX ELECTIONS 2017

DU COMITE D'ETABLISSEMENT

Candidats :

LISTE 1^{er} COLLEGE TITULAIRES

ONDE Rémi (O.A Salon)

LALANNE Marie-Christine (TP Arles)

Serge ERARD (OA Orange)

LISTE 1^{er} COLLEGE SUPPLEANTS

DUBRUNFAUT Carine (TP St Martin)

CHAUMIER Gilles (TP Nîmes)

MARTIN Bruno (TP Orange-Centre)

LISTE 2^{ème} COLLEGE TITULAIRES

DEBIENNE Régine (ES DRE)

DUPEYRE Michael (ES DRE)

LISTE 2^{ème} COLLEGE SUPPLEANTS

RICHARD Christophe (SP Nîmes Ouest)

OBATON Chantal (SP LANCON)



<http://cgt-asf.fr/>

Profession de foi des candidats CGT Délégués du Personnel

Chers collègues,

Pour la dernière fois sous la forme historique de cette instance, depuis les ordonnances Macron, vous allez élire vos **Délégués du Personnel**. Pour mieux comprendre le sens et l'importance de cette élection, nous vous invitons à lire cette **profession de foi** que chacune et chacun de nos candidat(e)s a intégré comme étant **son cahier des charges pour ce prochain mandat sur les deux années à venir**.

Le rôle des délégués du personnel consiste à **faire respecter par la direction, les dispositions légales, conventionnelles et contractuelles liées au statut de chacun dans le cadre de son métier**.

La mission des délégués est **de représenter le personnel et de défendre ses réclamations, individuelles ou collectives devant l'employeur**.

Sur la DRE PCA, la fonction du délégué du personnel est souvent malmenée et il est fréquent que la direction esquive ou élude les questions de vos élus par des biais souvent méprisants. Toutefois, pour les élus CGT, **il est primordial de continuer à faire remonter les doléances des salariés**, quitte à répéter encore et encore les questions, jusqu'à obtenir enfin une réponse que l'employeur doit aux DP.

En effet, le « **registre des Délégués du Personnel** » reste un document officiel qui permet de répertorier **les problèmes des salariés remontés par les élus**. Il est ouvert à l'inspection du travail qui peut donc le **consulter et tirer toute conséquence utile de ses constatations**.

Les Délégués du Personnel sont aussi là pour **répondre à toutes vos sollicitations, quelle que soit votre catégorie professionnelle**, pour analyser avec vous vos difficultés, y trouver des solutions, vous accompagner dans toute démarche utile, ou même devant la direction pour défendre vos intérêts.

Vous avez eu régulièrement l'occasion d'échanger avec nous au sein de l'entreprise. Vous pouvez faire **confiance aux candidats CGT** qui, indéfectiblement, **rappellent l'employeur à ses obligations, défendent vos acquis** et proposent au quotidien des améliorations aux conditions de travail.

Dans notre société où le syndicalisme se borne pour certains à la collaboration ou à l'accompagnement de la direction dans ses desseins les plus libéraux, la CGT est fière de porter très haut l'étendard d'une vraie défense des intérêts individuels et collectifs de tous les salariés.

Choisissez des délégués du personnel qui agissent vraiment, qui veillent au respect et à la bonne application de vos droits. Une équipe de délégués du personnel qui connaît le droit du travail, les conventions collectives, les accords d'entreprises et qui n'hésite pas à interpellier la direction lorsque cela est nécessaire.

Amplifiez l'élan de la CGT, votez pour vous : votez La CGT



LISTE C.G.T AUX ELECTIONS 2017 DES DELEGUES DU PERSONNEL

Candidats :

LISTE 1^{er} COLLEGE TITULAIRES

Jean-Luc DUCLAUX (OE Orange)

Florence NOUIS (TP Gallargues)

Frédéric ALAZARD (Patrouilleur. Salon)

Noëlle DUMAS (TP Saint-Martin)

Eric BERGERON (OA Salon)

LISTE 1^{er} COLLEGE SUPPLEANTS

Fanny DAILLAN (TP Lançon)

Cyrille PASOTTO (OA Orange)

Béatrice MATTON (TP Lançon)

Patrick BERBIGUIER (QSC Orange)

Florent MANTE (OA Gallargues)

LISTE 2^{ème} COLLEGE TITULAIRES

BLANC Pascal (ES Orange)

GALABRUN Christine (SP Gallargues)

ROCHE Patrick (SP Nîmes Ouest)

LISTE 2^{ème} COLLEGE SUPPLEANTS

CERVERA Marjorie (SPP Orange)
Epouse MARTIN

RIGAL Daniel (TMO Salon)

TABOUL Manuel (SP Remoulins)



<http://cgt-asf.fr/>

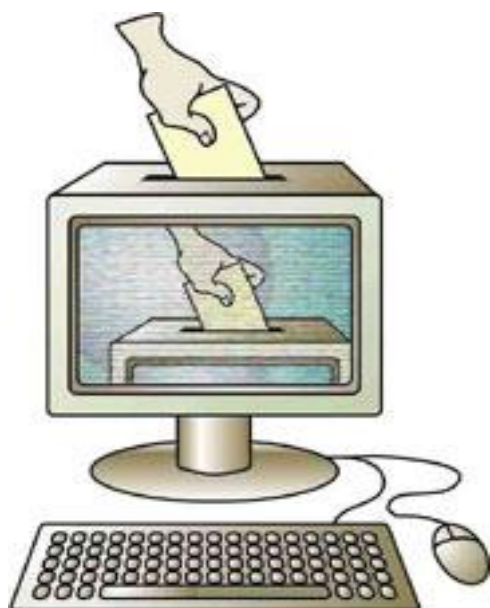


NOUS TOUS

Osons rompre avec les vieilles habitudes,
Osons un vote pour se faire enfin entendre et respecter,
Osons s'opposer à tout ce qui menace nos intérêts et nos conditions de travail.
Osons enfin un vote pleinement efficace !

VOTONS CGT

Liste entière sans ratures



LE VOTE ELECTRONIQUE

Les élections ont lieu exclusivement par la voie du vote électronique.

Pour ce faire, ASF fait appel à un prestataire extérieur, la société VOXALY spécialisée dans l'organisation d'élections professionnelles par voie électronique. Ce prestataire extérieur a évidemment obligation de discrétion et de confidentialité totale, même si elle est commanditée par ASF.

A partir du lundi 6 novembre 2017, chaque salarié recevra à son domicile un courrier lui communiquant son numéro d'identifiant, son mot de passe ainsi qu'une note explicative sur le déroulement du vote.

En cas de perte de cet identifiant et/ou mot de passe, ou en cas, de non réception du courrier, il faudra prendre directement contact auprès de l'assistance téléphonique du prestataire. Il sera possible de voter, à compter du jeudi 9 novembre 2017 à 9H jusqu'au jeudi 16 novembre 2017 à 17H 24 heures sur 24, en se connectant sur le site sécurisé dédié aux élections et ce, à partir de tout ordinateur ou téléphone connectés à internet.



PAS DE PANIQUE POUR LE VOTE ELECTRONIQUE

Des questions, des informations, des explications, des doutes ?

Vous pouvez compter sur l'équipe CGT PCA

Pour être à vos côtés et vous renseigner au mieux sur le déroulement et l'organisation de ces élections.